

compétence professionnelle. Eux aussi amènent leurs époux et épouses, et, bien-tôt, les épouses et les maris des frères et sœurs du premier immigrant sont en mesure de parrainer leurs propres frères et sœurs qui n'auront pas davantage à satisfaire aux exigences précitées.

Toutefois, cela n'est possible que si chaque parrain a montré qu'il était bien intégré à l'économie de notre pays, à notre population active, parce qu'il satisfait aux normes du ministère relativement aux finances et au logement. Ai-je raison?

M. Kent: C'est assurément cela et rien dans cet alinéa ne laisse supposer autre chose. Il y est dit tout d'abord que l'immigrant spécialisé vient au Canada et s'y installe rapidement, ce qui est heureusement le cas de la plupart d'entre eux. Et, dans ce cas, ils satisfont très rapidement aux exigences prévues pour le parrainage.

M. Gray: Un instant! Vous allez trop vite. Cela s'applique aussi aux immigrants non spécialisés que font venir au pays ceux qui sont spécialisés. Ils ne peuvent parrainer personne, à moins qu'ils ne démontrent qu'ils ont certain biens, une maison, et ainsi de suite.

M. Kent: C'est exact.

M. Gray: N'êtes-vous pas d'avis que ceux qu'on appelle des immigrants non spécialisés ont effectivement entré dans la population active et se sont intégrés à l'économie du pays en acquérant des ressources financières et une maison?

M. Kent: C'est sûr dans ces cas-là. Il y a évidemment certains cas où l'immigrant avait la bonne fortune de posséder quelque bien, mais c'est la minorité. Dans la plupart des cas, on a là l'exemple d'un établissement réussi.

M. Gray: Ainsi donc, on ne saurait avoir cet enchaînement produisant une situation explosive telle que le prévoit ce paragraphe, à moins que chaque parrain ne soit intégré à l'économie du pays de façon à pouvoir gagner assez et s'organiser du point de vue du logement pour faire venir un autre immigrant?

M. Kent: Il n'est pas nécessaire de posséder des biens ni une maison. Il n'est pas nécessaire d'avoir une maison; mais il faut, au moment du parrainage, que le parrain satisfasse à certaines normes du point de vue des biens et du logement, des normes qui ne sont pas très élevées, mais qui sont suffisantes pour que le parrain comprenne le sens de l'engagement que comporte le parrainage.

M. Gray: Et il va de soi qu'à moins qu'ils ne gagnent le gros lot ils ne pourront satisfaire à

ces normes sans s'intégrer effectivement à notre population active et à notre économie.

• (4.30 p.m.)

M. Kent: Dans cette mesure. Je crois pouvoir dire que la suite des événements que vous prévoyez peuvent se réaliser très aisément dans une économie en plein essor. Nos normes relatives au parrainage (vous le constaterez lorsque nous les déposerons à la prochaine séance du Comité et de nombreux députés les connaissent bien) ne sont pas tellement élevées qu'elles garantissent une affluence permanente d'immigrants qui entreraient pour ainsi dire dans notre population active comme travailleurs assurés d'un emploi. Il est évident que le danger auquel fait ici allusion le Livre blanc est que, dans une économie en plein essor, des personnes entrées dans la population active en ayant une compétence relativement peu élevée ne seront pas en mesure d'être assurées d'un emploi régulier et productif. Je crois que ce sont les mots qu'on a employés. Voilà le danger que comporte une immigration qui ne se rattache pas aux qualités nécessaires pour entrer dans la population active.

M. Gray: Avant de parler de ce danger, admettriez-vous qu'il est bien sûr, de la façon dont fonctionne le régime, que la chaîne peut être brisée et qu'elle se brisera dès qu'un parrain ne gagne pas assez pour satisfaire aux normes?

M. Kent: C'est absolument sûr.

M. Gray: Et il s'ensuit en un sens que le régime se corrige tout seul: si l'économie ralentit et que l'on n'ait pas les ressources suffisantes pour satisfaire aux exigences du ministère, on ne peut pas parrainer d'immigrants?

M. Kent: Dans un tel cas, la venue des immigrants parrainés ralentirait et, en vertu d'une série différente de circonstances, sans doute, il en serait également de même dans le cas des immigrants non parrainés. C'est une réaction inévitable qu'entraînent des conditions économiques défavorables. Cela ne touche en rien ceux qui sont déjà arrivés au pays.

M. Gray: Mais ceux qui sont venus avant que s'établisse la chaîne immédiate doivent s'être intégrés à la population active de façon à pouvoir parrainer ceux qui sont venus immédiatement après eux.

M. Kent: Le danger vient du genre d'intégration à la population active qui pourrait leur permettre d'être moins en mesure de faire face à des conditions économiques défavorables.

M. Gray: Comment pouvez-vous penser cela?